

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2003/006763**
n°de gestion : **1974B00030**
n°SIREN : **300 460 284 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 07/10/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SA MERENCHOLE société anonyme à conseil d'administration

11 avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration du 19/09/2003 (2 exemplaires)

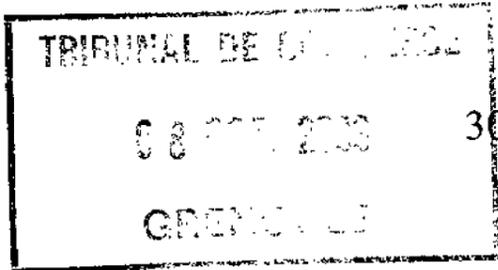
Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.

N° 6763

MERENCHOLE

Société Anonyme au capital de 106 714,31 €
Siège social : 11 av Marie Reynoard



Zone Porte Villeneuve
38100 GRENOBLE
300 460 284 R.C.S. GRENOBLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 SEPTEMBRE 2003
PROCES-VERBAL

L'an deux mille trois

Et le dix neuf septembre

Les membres du Conseil d'Administration de la société MERENCHOLE, se sont réunis au siège social, sur convocation du président Directeur Général.

Sont présents, représentés ou absents :

- M. Patrick MERENCHOLE, président Directeur général
- M. Maurice MERENCHOLE, administrateur
- M. Thierry MERENCHOLE, administrateur et directeur général délégué.

La séance est présidée par M. Patrick MERENCHOLE en sa qualité de Président Directeur Général lequel, après avoir fait signer la feuille de présence par les membres entrant en séance, constate que le quorum est atteint.

En conséquence, Monsieur le Président déclare que le Conseil d'Administration est légalement constitué et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la démission d'un administrateur,
- pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le président donne lecture de la lettre de démission de ses fonctions d'administrateur adressée par M. Jean-Noël MUSTO en date du 9 septembre 2003.

Le nombre d'administrateur étant supérieur au minimum légal, le président propose qu'il ne soit pas procédé à son remplacement.

Un échange de vues intervient entre les administrateurs.

Handwritten notes and signatures on the left margin:
[Signature]
[Signature]
M. M.
Musto

Puis, le conseil d'administration prend acte, à l'unanimité, de la démission de M. Jean-Noël MUSTO de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 9 septembre 2003.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de ne pas pourvoir à son remplacement. Le conseil d'administration se trouve ainsi composé :

- | | |
|--------------------------|--|
| - M. Patrick MERENCHOLE, | président Directeur général |
| - M. Maurice MERENCHOLE, | administrateur |
| - M. Thierry MERENCHOLE, | administrateur et directeur général délégué. |

Le conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes ou d'une copie à l'effet d'accomplir les formalités légales consécutives à cette décision avec publication dans un journal d'annonces légales et inscription modificative auprès du greffe du tribunal de commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT



UN ADMINISTRATEUR

